

- 101 - Espace urbanisé (habitat dense)
- 102 - Espace urbanisé (habitat peu dense)
- 103 - Espace urbanisé (habitat diffus)
- 300 - Espace économique
- 501 - Infrastructure linéaire : route
- 704 - Zone naturelle ou agricole
- Zone d'expansion de crue actuelle et pressentie

- 201c : ERP J : Structure d'accueil pour personne âgée, handicapée et pour enfant
- 202c : ERP L : Salle à usage d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle
- 207c : ERP R : Etablissement d'enseignement
- 210c : ERP U : Etablissement de soin
- 211c : ERP V : Etablissement de culte
- 212c : ERP W : Administration
- 213c : ERP X : Etablissement sportif couvert
- 214c : ERP Y : Musée
- 304 : Zone agricole, ostricole, mytiliculture, élevage, pisciculture
- 305 : Zone de camping, mobihome
- 308 : Etablissement employeur
- 401 : Espace ouvert recevant du public - sport
- 600 : Atelier technique
- 601 : Captage
- 603 : Réservoir, château d'eau
- 606 : Station de traitement, de lagunage
- 608 : Poste de transformation EDF
- 611 : Caserne de pompier
- 702 : Monument inscrit ou classé au repertoire de monument historique

- Limite administrative de commune
- Limite zone étude
- Tronçon de la Saône et de la Vienne
- Voie ferrée
- Batiment
- Contour de parcelle cadastrale

